



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2016**  
 \*\*\*\*\*  
**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 - APPROBATION.**

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion dressés par Madame la Trésorière de SEGRÉ, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

De plus, il donne acte de la présentation qui lui est faite des Comptes Administratifs 2015 établis par Monsieur le Maire concernant le Budget Général et les Budgets *ATLAN TERRA*, et en arrête les résultats définitifs, à savoir :

- Budget Général** : excédent de fonctionnement de 478 573,74 €  
déficit d'investissement de 203 386,24 €
- Budget Atlanterra Charges Communes** : excédent de fonctionnement de 7 144,59 €  
déficit d'investissement de 0,00 €
- Budget Atlanterra Activités Noyant** : excédent de fonctionnement de 0,00 €  
déficit d'investissement de 62 480,21 €

**AFFECTATIONS DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015.**

Pour couvrir les éventuels besoins de financement, le Conseil Municipal décide de procéder aux affectations suivantes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>		
Résultat 2015	203 765,21	- 121 477,93
Résultat antérieur reporté	274 808,53	- 81 908,31
<b>Résultat de clôture 2015</b>	<b>478 573,74</b>	<b>- 203 386,24</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement</b>		<b>203 386,24</b>
<b>Affectation en réserves (art. 1068)</b>		<b>203 386,24</b>
<b>Report en fonctionnement (art. 002)</b>	<b>275 187,50</b>	
<b>BUDGET ANNEXE ATLAN TERRA CHARGES COMMUNES</b>		
Résultat 2015	0,00	0,00
Résultat antérieur reporté	7 144,59	0,00
<b>Résultat de clôture 2015</b>	<b>7 144,59</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement</b>		<b>0,00</b>
<b>Affectation en réserves (art. 1068)</b>		<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement (art. 002)</b>	<b>7 144,59</b>	

<b>BUDGET ANNEXE ATLANTERRA ACTIVITÉS NOYANT</b>		
Résultat 2015	0,00	11 408,68
Résultat antérieur reporté	0,00	- 73 888,89
<b>Résultat de clôture 2015</b>	<b>0,00</b>	<b>- 62 480,21</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement</b>		<b>73 888,89</b>
<b>Affectation en réserves (art. 1068)</b>		<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement (art. 002)</b>	<b>0,00</b>	

## **BUDGET PRIMITIF 2016 – ADOPTION.**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le projet de Budget Primitif de l'exercice 2016 que lui présentent Monsieur le Maire et la Commission des Finances.

Ce budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 1 275 000,00 € pour la section de Fonctionnement, et à 653 000,00 € pour la section d'Investissement.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition au même niveau que celui de l'an dernier, à savoir

- Taxe d'Habitation 11,38 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 18,80 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 32,86 %

Les revenus des immeubles demeurent importants en raison des diverses locations mises en place (supérette, parc de loisirs et restaurant de St Blaise, divers locaux techniques, logements des écoles, CAP Noyantais, salles et terrains communaux).

En raison de sa contribution au redressement des finances publiques, la Commune voit le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement subir une nouvelle diminution par rapport à l'année passée.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015, l'ensemble des agents territoriaux (titulaires et stagiaires) a été transféré à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE SEGRÉ, ce qui occasionne une Attribution de Compensation négative et par voie de conséquence une baisse importante des charges de personnel.

Il faut également noter une augmentation sensible de cette Attribution de Compensation du fait de la stagiérisation de deux agents techniques employés jusqu'à maintenant dans le cadre de Contrats d'Avenir arrivant à expiration. Par cette décision, la Commune respecte les dispositions de ce type de contrat, qui doivent normalement être pérennisés à l'issue des trois années.

Comme lors des exercices précédents, des crédits sont affectés pour les travaux d'équipement en régie puisque les agents techniques interviennent dans de nombreux domaines, ce qui compte-tenu de leurs compétences, permet l'entretien du patrimoine communal, particulièrement au niveau des bâtiments.

En raison d'une part du fonctionnement de la chaudière à bois et d'autre part du raccordement de divers bâtiments au réseau collectif de distribution de gaz naturel, les crédits affectés à l'achat de combustibles sont bien maîtrisés.

Dans la continuité de l'exercice précédent, l'accent est mis particulièrement sur la maîtrise des charges à caractère général, notamment :

- les abonnements et consommations d'électricité (éclairage public et bâtiments),
- les fournitures diverses (administratives et techniques),
- l'entretien de terrains et de la voirie,
- les frais de maintenance,
- les fêtes et cérémonies,
- les frais d'affranchissement et de télécommunications,
- les tenues de travail des agents techniques en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité.

La mise en place d'un service « Instruction du droit des sols » par le PAYS SEGRÉEN ainsi que la revalorisation de la participation au SYNDICAT DE BASSIN DE L'OUDON SUD, justifient les crédits affectés aux organismes de regroupement.

Pour l'achat de fournitures scolaires, la Commune verse pour chaque établissement communal, une aide calculée sur la base de 31,00 € par élève noyantais. Il est également rappelé l'inscription de crédits importants pour la participation au transport des élèves noyantais dans les établissements secondaires (collèges et lycées).

En raison de l'existence d'une ouverture de crédit de trésorerie conclue avec le CRÉDIT AGRICOLE, des crédits sont prévus pour le paiement d'intérêts calculés sur l'utilisation réelle des fonds mis à disposition.

Enfin, les résultats cumulés (déficit et excédent) des deux budgets « ATLANTERRA » sont intégrés sur le seul exercice 2016.

Les autres dépenses de fonctionnement sont estimées sincèrement par rapport aux réalisations de 2015.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Le virement de la section de Fonctionnement (365 000,00 €) couvre largement l'amortissement de la dette communale (environ 145 000,00 €).

Ce virement important de 365 000,00 € cumulé à l'inscription d'un remboursement de TVA d'un montant de 27 484,00 €, permet de prévoir la réalisation de divers travaux, notamment :

- réfection du Parc de loisirs et du Camping de Saint Blaise ;
- réfection des bâtiments scolaires avec installation d'appareils numériques ;
- finalisation des opérations de réfection du barrage de la Corbinière ;
- consolidation du barrage de Saint Blaise ;
- mise aux normes du système d'assainissement de la Pêche à la Truite ;
- sécurisation de l'accès au Foyer d'Hébergement du Petit Plessis ;
- réfection des murs d'enceinte du cimetière.

A titre de précaution, des crédits sont également affectés en dépenses imprévues à hauteur de 25 000,00 €.

#### **DOSSIER « ATLANTERRA – CHARGES COMMUNES » – BUDGET PRIMITIF 2016 – ADOPTION.**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le projet de Budget Primitif de l'exercice 2016 du dossier « ATLANTERRA – CHARGES COMMUNES » que lui présentent Monsieur le Maire et la Commission des Finances.

Ce budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 187 879,77 € pour la section de Fonctionnement.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Hormis le résultat reporté, les recettes sont constituées par les subventions FEDER versées à la Commune au titre de sa position de Chef de file du projet européen « ATLANTERRA ».

Les dépenses sont uniquement constituées par le reversement des subventions FEDER aux différents partenaires, et par le reversement de l'excédent au budget principal.

#### **DOSSIER « ATLANTERRA – ACTIVITÉS NOYANT » – BUDGET PRIMITIF 2016 – ADOPTION.**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le projet de Budget Primitif de l'exercice 2016 du dossier « ATLANTERRA – ACTIVITÉS NOYANT » que lui présentent Monsieur le Maire et la Commission des Finances.

Ce budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 62 480,21 € tant pour la section de Fonctionnement que pour la section d'Investissement.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes comprennent l'encaissement de la subvention FEDER et la prise en charge du déficit par le budget principal.

Les dépenses sont constituées seulement le virement à la section d'Investissement d'un montant de 62 480,21 €.

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

En recettes, seul est constaté le virement de la section de Fonctionnement.

Les dépenses sont constituées uniquement par le report du déficit d'Investissement de l'exercice 2015.

#### **PARTIE NORD DE L'ATELIER COMMUNAL – DEMANDE DE LOCATION – MANDAT DE NÉGOCIATION.**

M. TROUILLEAU rappelle à l'assemblée qu'une partie (Sud) des bâtiments de l'Atelier Communal, est louée à l'EIRL LEGEAY.

Il rappelle également que M. Jérôme PITON ayant été mis en liquidation judiciaire, a libéré la partie Nord des mêmes bâtiments.

A cet instant, il indique que M. Stéphane LEGEAY a manifesté le désir de modifier l'emprise de sa location, en conservant le mobil-home qu'il occupe actuellement et en prenant le local de stockage précédemment utilisé par M. PITON.

Considérant que la demande ci-dessus exposée doit être précisée, notamment en termes de locaux et de loyer, le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour négocier au mieux des intérêts de la Commune.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE CRÉDIT DE TRÉSORERIE DE 300 000,00 € AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE – ACCORD.**

Afin d'assurer un fonds de roulement pour honorer l'ensemble des engagements pris par la Commune, le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie de 300 000,00 € conclue auprès du CRÉDIT AGRICOLE.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.